



Place Chauderon 5
1003 Lausanne
sud-lausanne@sud-vd.ch
www.sud-vd.ch
tél. : 021 351 22 50

Réponses de SUD aux réponses faites par la Municipalité aux interpellations concernant l'animation socio-culturelle – 28 janvier 2020

Voici les réponses que SUD apporte à celles de la Municipalité concernant l'animation socio-culturelle lausannoise. Les passages en italique sont tirés de ces dites réponses de la Municipalité.

1. L'enjeu relatif à la mise en œuvre de la politique d'animation socioculturelle de la Ville concerne la forme sous laquelle elle doit être mise en œuvre., mais en aucun cas sa pertinence ou sa raison d'être.

La Ville reconnaît que le travail fourni par les lieux d'animation est de qualité, ainsi que le confirme le rapport de l'IDHEAP qu'elle a payé. Toutefois, l'enjeu se situe autour de la mise en œuvre non pas de l'animation, mais de prestations commandées par la Ville qui ne sont pas de l'animation.

2. Les ressources confiées à la FASL sont réparties par celle-ci sans base de calcul explicite entre les lieux d'animation.

Le Ville a beau jeu de mettre la faute sur la FASL, lorsque les dotations des lieux sont le résultat de discussions entre la Ville et les associations de quartier (voir les divers préavis sortis) et des initiatives de la Municipalité elle-même, qui en construisant une maison de quartier par exemple va de fait entraîner l'engagement de forces dans ces lieux, sans quoi ils ne pourront pas être gérés. On voit donc le risque lié à la disparité des moyens des diverses associations pour se faire entendre.

La municipalité ne peut pas rejeter le manque de calcul de la répartition des ressources sur la FASL. C'est bien au DEJQ que la FASL demande chaque année des postes supplémentaires en fonction des besoins, et c'est bien le DEJQ qui décide où elle veut ajouter des forces. Actuellement, les plus importantes dotations en personnel se trouvent dans les quartiers statistiquement les plus aisés de Lausanne.

3. La Municipalité de Lausanne n'est pas favorable à une conception de type new public management ou technocratique de la gouvernance...visant à remplacer tous les représentants des collectivités par des administratrices ou animateurs professionnels.

Bien que nous soyons content.e.s de l'entendre, nous sommes surpris.e.s de voir que la municipalité confie des mandats au CFL qui systématiquement (selon les dires de G. Junod) recommande une organisation de type NPM, que la municipalité ne compte pas mettre en place. Ceci veut dire que :

- La Ville ne commande des audits que pour prendre le pouvoir sur une structure sans s'intéresser au contenu de l'audit.

- La Ville est prête à dépenser un budget non négligeable pour commander des audits dont le contenu la désintéresse.

De plus, si la Ville ne souhaite pas mettre des technocrates professionnels dans le Conseil de fondation, elle souhaite y siéger en majorité. Nous avons des documents qui le certifient. D'ailleurs, nous pouvons nous demander si réellement la Ville ne gère pas la FASL : elle nomme les membres dits des milieux intéressés, qui depuis de nombreuses années prennent la présidence de la FASL. Pour mémoire, le Conseil de fondation est constitué de deux membres de la Ville (M. Payot et Mme Papaux actuellement), deux représentants du personnel, quatre des associations et trois des milieux intéressés nommés par la Ville. Ce qui revient à cinq personnes choisies par la Ville.

4. Il est donc logique que la Ville soit au moins partie prenante à la gestion de ce qui constitue un élément important de sa politique en faveur des quartiers et de ses habitant.e.s.

Les équipes d'animation n'ont pas émis le souhait d'évacuer la Ville et ses constats du choix des axes de travail dans les quartiers. En effet, nous sommes d'avis que d'une part le DEJQ doit avoir une politique de répartition des ressources dans les quartiers en fonction des besoins de ceux-ci. Nous estimons urgent que le DEJQ prenne ses responsabilités concernant ce sujet.

De plus, nous avons déjà de nombreuses fois proposé au DEJQ de lui exposer des modèles de démocratie participative où la Ville aurait une place. Jamais cela n'a pu être fait, car personne à la Ville ne s'y intéresse.

5. L'idheap recommandait dans chaque quartier une analyse des besoins auxquels répond l'animation socioculturelle. ... toutefois, en raison des résistances de la part d'une partie des lieux d'animation et de leurs professionnel.le.s, l'analyse des besoins n'a été que partiellement réalisée...

Les équipes d'animation, prenant cette demande sérieusement, ont demandé des précisions quant à ce mandat : nous avons demandé de quels besoins il était question, et quels moyens étaient alloués à ce mandat. Nous considérons en effet qu'un diagnostic des besoins dans un quartier est une démarche qui demande du temps ; un temps significatif. Le diagnostic, pour être réalisé, nécessite au moins deux choses : réduire l'offre des lieux le temps de ce diagnostic (ou d'accorder des heures supp ou des mandats en plus) et une formation commune afin que les données soient comparables et exploitables. Après un certain nombre d'échanges sur cette question et sans réponse claire du DEJQ, les équipes ont continué à réaliser leur programme d'activités.

Il est dommage que la Ville ne soit pas entrée dans un vrai processus de discussion sur ce sujet, car nombre d'équipes étaient partantes et considéraient ce travail comme intéressant et constructif, pour autant qu'il soit fait avec une réelle exigence de qualité et non comme un prétexte pour détourner les forces des animateur.trice.s d'actions plus pertinentes.

6. Deux forums ont été organisés par la FASL, en mars et en juin, sans la participation de la Ville.

La Ville a renoncé à la mise sur pied d'un forum Ville-FASL en réaction au fait que la fondation organisait de tels événements à l'interne avant de rencontrer le DEJQ.

Celui-ci ne supporte pas d'avoir un collectif à qui se confronter, comme le montre également la dernière tentative de contournement de la délégation du personnel : le DEJQ entend rencontrer les équipes d'animation séparément et avec les comités de chacune des associations. La stratégie qui consiste à diviser pour mieux régner est appliquée systématiquement par la Ville, partout où elle le peut.

7. Le 4 avril, le DEJQ présentait les lignes directrices pour la future politique d'animation socioculturelle. Ces lignes directrices incluaient notamment une meilleure différenciation des missions confiées à travers le subventionnement de la FASL et l'autonomie dans leur réalisation, ainsi que l'établissement de conventions tripartites entre chaque association de quartier, la Ville et la FASL.

Aucune trace de cette date dans nos documents. Si la Ville a effectivement communiqué le 4 avril, le personnel n'en a pas été informé à ce moment-là.

Depuis cette info que le personnel a reçue le 3 juillet, les équipes se sont exprimées contre cette idée de conventions tripartites.

Le cumul de conventions tripartites et d'une convention de subventionnement sous-entend deux niveaux de mandats : un mandat au niveau de la FASL et un autre au niveau de chaque quartier. C'est plus que ce à quoi chaque structure conventionnée est soumise actuellement.

Si chaque association doit négocier sa convention, il est évident que les disparités des ressources de chacune des associations vont avoir comme conséquence des disparités de moyens alloués. Il est évident que les quartiers populaires seront discriminés.

De plus, nous savons que la vie d'une association a des hauts et des bas. Il faut une organisation qui reste stable pour ne pas être à la merci des moments de fragilité des associations.

De plus, que dire d'une réponse qui met en avant la diversité alors que parallèlement elle entend imposer une convention ultra-uniforme, ne tenant aucun compte des disparités entre les centres et maisons de quartiers ? Des injonctions à ce point paradoxales ne peuvent que mener à la confusion, à la surcharge et au mal-être du personnel.

8. La démarche de la FASL a abouti à une réforme des statuts qui ont été soumis à la Municipalité ... Les associations et le personnel se sont prononcés très majoritairement contre les deux propositions et ont de facto privilégié la voie de la municipalisation.

Par ce vote, les représentants des associations et les délégués du personnel, ainsi que les personnes nommées par la Ville, ont exprimé clairement le besoin de faire cesser une ingérence contre-productive de la Ville dans la gestion de l'animation par la FASL. La Ville y répond par une mainmise encore plus grande. Elle vient de nommer, pour remplacer M. Lavanchy, nommé par la Ville, pour représenter les milieux intéressés (mais quels milieux ?), M. Michelot, juriste employé par la Ville. Cette nomination démontre l'arrogance et l'ambition de contrôle de la municipalité.

Madame Papaux, représentant la Ville, a elle-même voté non aux propositions de la Ville, c'est à dire celles qu'elle a certainement elle-même rédigées, au Conseil de fondation. Elle démontre ainsi

que ce vote était manipulé pour aboutir au résultat qu'elle souhaitait, et ce faisant elle dévoile ouvertement son mépris des conventions et des partenaires sociaux.

8. Suite à cette décision, le Municipalité ... autour des propositions qu'auront pu faire la Ville ou les autres acteur-trice-s de l'animation socioculturelle.

Le DEJQ pilote cette transition en concertation avec les acteurs de l'animation socioculturelle pour garantir les engagements de la FASL

Les représentants du personnel et les syndicats ont appris que la faïtière des associations et les responsables de la fondation ont été informés d'un projet de Madame Papaux, par elle-même et M. Wirths, dans leurs bureaux. Ce projet de structure concerne l'animation municipalisée. Le DEJQ s'est abstenu de donner au personnel le même niveau d'information. Présenté sous le sceau de la confidentialité, la direction et le comité de fondation n'ont pas jugé digne de le partager avec son personnel, au mépris de la loi sur la participation.

Lors de sa dernière séance, la rencontre entre les parties de la fondation, les syndicats et la Ville, cette dernière a annoncé vouloir rencontrer les 17 lieux, personnel et associations réunis, pour « sonder ». Elle ne propose aucune suite aux rencontres avec les délégations. De nouveau, elle montre son mépris des règles du partenariat social. Elle avance clairement avec la volonté de monter les quartiers les uns contre les autres dans une course à la subvention.

Les échanges ne peuvent pas aboutir sans conflit si la municipalité persiste dans la voie du mépris de la loi sur la participation et des règles du partenariat social.

Grâce à un contact direct, la Ville aurait une vision plus claire des activités déployées dans les quartiers et pourrait mieux rendre compte et valoriser ces réalisations.

La Ville est déjà invitée aux assemblées générales des associations de centres et maisons de quartiers, elle a accès aux programmes et aux rapports d'activités, aux sites internet des différents lieux, à leur budget. Elle est également systématiquement invitée aux événements mis en place dans les quartiers. Comment pourrait-elle être plus proche des activités ?

9. De plus, en étant mieux informée, la Ville pourrait également mieux prendre en compte les besoins des associations qui pourraient s'adresser à elle directement, sans devoir passer par un intermédiaire pour se faire entendre.

Par cette assertion, la Ville présuppose que les associations ne peuvent pas pour le moment s'adresser à la Ville sans intermédiaire. Cette réponse est opposée à la réalité : actuellement, les associations ont toute compétence pour s'adresser à qui bon leur semble à la Ville. C'est bien le problème de la Ville si celle-ci ne considère pas les associations indépendantes comme des interlocutrices valables.

De fait, la Ville entend hiérarchiser l'animation, par conséquent si le plan que le DEJQ a en tête est mis en place. Le nombre d'intermédiaires ne pourra qu'augmenter,

Si la Ville sous-entend que les animatrices et animateurs relaient la parole des associations, elle se trompe : l'animatrice soutient les habitant.e.s des quartiers dans leur volonté de prendre la parole, dans la construction de cette parole si besoin. L'animatrice ne prendra la parole pour elle que si l'association lui en a donné mandat.

10. Afin que les besoins des quartiers puissent être plus vite entendus et satisfaits, des ajustements plus rapides pourraient ainsi se faire en modifiant directement les tâches confiées aux professionnel.le.s sans devoir attendre une échéance conventionnelle.

Les équipes d'animation, en ayant la latitude nécessaire pour s'adapter, sont extrêmement réactifs aux nouveautés sur le terrain. C'est bien la hiérarchisation et l'augmentation des prestations demandées par la Ville qui empêchent les centres et maisons de quartiers de réagir aussi vite qu'elles le désireraient. Si la convention laissait l'autonomie aux lieux comme le personnel le demande, les adaptations seraient possibles.

Au contraire, si les demandes doivent franchir tous les échelons de la hiérarchie communale dans les deux sens, les changements seront évidemment beaucoup plus lents que dans une structure moins autoritaire.

Le projet porté actuellement confidentiellement par la secrétaire générale du DEJQ propose la création de 11 postes de cadres. La volonté de hiérarchiser est donc plus que jamais à l'ordre du jour. Un tel projet ne sert en rien les quartiers mais uniquement une volonté de pouvoir et de contrôle total.

11. La Municipalité s'est engagée à offrir un poste à l'ensemble du personnel qui le souhaitera.

En plus d'un poste au salaire au minimum équivalent, la Ville doit s'engager à offrir des taux de travail identiques au minimum. Dans le cas du personnel administratif, les taux demanderont certainement à être revus à la hausse.

12. La ville continuera le dialogue qu'elle a déjà initié avec les syndicats

Ce sont les syndicats qui ont initié le dialogue. Pour le moment, la Ville cherche surtout à entrer le moins possible en discussion avec eux, comme l'indiquent ses méthodes.

13. S'agissant de la CCT, son délai de résiliation est de six mois.

Depuis des années, la secrétaire générale menace, ou propose, lors de séances du Conseil de fondation, de dénoncer la convention collective qui lie la FASL aux syndicats signataires. L'exemplarité de cette CCT est probablement vue comme mauvaise pour la Ville, car trop favorable aux employé.e.s à son goût. Il serait dommageable pour elle que d'autres institutions s'en inspirent.

14. Les associations de quartiers sont des acteurs (actrices) autonomes portant les lieux d'animation... qu'il faut préserver et renforcer en mettant à disposition ... des locaux, des moyens financiers et des professionnel.le.s de l'animation.

Les associations portent les lieux d'animation et, dans l'autre sens, sont aussi portées par les équipes d'animation. La Ville oublie systématiquement que les associations de quartiers sont également soutenues par les équipes, qui assurent généralement une part administrative, mais aussi fonctionnent autant qu'il le faut comme batterie, donnant de l'énergie quand l'association en manque et assurant une stabilité à l'activité de l'association.

Dans les quartiers les plus précaires, ce soutien est indispensable, car les membres doivent gérer des difficultés quotidiennes et ont souvent plus de difficultés à entrer dans le monde associatif.

La Ville ignore ou veut ignorer le travail d'animation qui consiste à aider la création d'association et au développement de compétences citoyennes. En n'en tenant pas compte et en prenant pour acquis le mouvement associatif dans les quartiers, la Ville privilégie les quartiers déjà favorisés.

15. La meilleure preuve est la Permanence jeunes Borde, qui dépend directement de la Ville de Lausanne, avec des animateurs.trices employé.e.s par elle...

La meilleure preuve que la Ville ne sait pas ce qu'est le travail d'animation est qu'elle engage, à la PJB, non des animateurs.trices, mais des éducateurs.trices sociaux.ales. Elle engage éventuellement des personnes au bénéfice d'un bachelor en animation, mais avec un cahier des charges d'éducateur.trice social.e, dont le public cible sont les jeunes et non le quartier.

On peut y voir d'autres explications que l'ignorance ou l'indifférence : la Ville veut circonscrire le travail de la PJB à de la prise en charge mais ne souhaite pas que l'énergie soit mise sur un travail citoyen sur le quartier, travail qui pourrait constituer une force de revendications sociales. Dans ce sens, on comprend sa satisfaction.

16. La création de cette faîtière est saluée par la Municipalité qui compte collaborer avec elle pour définir des conventions entre la Ville et les lieux... La Ville a l'intention de lui mettre des ressources à disposition à l'instar de ce dont bénéficiait la Plateforme unifiée des Centres de quartiers (PUCQ) au sein de la FASL.

La PUCQ n'a pas été dissoute, contrairement à ce que sous-entend la Ville. Celle-ci démontre une nouvelle fois son envie de diviser les parties.

Les animatrices et animateurs de SUD Lausanne